

RCS : BAYONNE

Code greffe : 6401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BAYONNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 01094

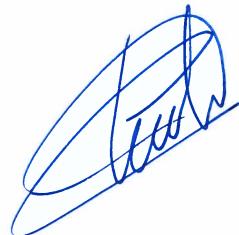
Numéro SIREN : 877 595 520

Nom ou dénomination : 100% CONNECT

Ce dépôt a été enregistré le 26/04/2021 sous le numéro de dépôt 3306

sogeca

Copie certifiée
Conforme
Le Président



SAS 100% CONNECT

4 Route de Pitoty
64600 ANGLET

Documents comptables de synthèse
au 30 juin 2020

Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 30/06/2020
Capital souscrit non appelé			
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement			
Frais de recherche et de développement			
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires			
Fonds commercial (1)			
Autres immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Autres immobilisations corporelles	749	91	658
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières (2)			
Participations (mise en équivalence)			
Autres participations	715 164	276 332	438 832
Créances rattachées aux participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières	1 455		1 455
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	717 368	276 423	440 945
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en-cours			
Matières premières et autres approvisionnements			
En-cours de production (biens et services)			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances (3)			
Clients et comptes rattachés	268 639		268 639
Autres créances	59 651		59 651
Capital souscrit et appelé, non versé			
Divers			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	37 166		37 166
Charges constatées d'avance (3)	901		901
TOTAL ACTIF CIRCULANT	366 359		366 359
Frais d'émission d'emprunt à étaler			
Primes de remboursement des obligations			
Ecarts de conversion actif			
TOTAL GENERAL	1 083 726	276 423	807 303
(1) Dont droit au bail			
(2) Dont à moins d'un an (brut)			
(3) Dont à plus d'un an (brut)			

Bilan passif

		30/06/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital		15 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		-265 478
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES		-250 478
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		796 702
Emprunts et dettes financières diverses (3)		115 079
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		91 057
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		54 255
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		688
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES		1 057 781
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL		807 303
(1) Dont à plus d'un an (a)		660 123
(1) Dont à moins d'un an (a)		397 658
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	30/06/2020
Produits d'exploitation (1)			
Ventes de marchandises			
Production vendue (biens)	444 829		444 829
Production vendue (services)			
Chiffre d'affaires net	444 829		444 829
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			1
Autres produits			
Total produits d'exploitation (I)			444 829
Charges d'exploitation (2)			
Achats de marchandises			
Variations de stock			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			7 914
Variations de stock			
Autres achats et charges externes (a)			289 133
Impôts, taxes et versements assimilés			1 694
Salaires et traitements			96 384
Charges sociales			32 423
Dotations aux amortissements et dépréciations :			
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			91
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			
Autres charges			43
Total charges d'exploitation (II)			427 683
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			17 147
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			
Produits financiers			
De participation (3)			10 000
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)			
Autres intérêts et produits assimilés (3)			
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total produits financiers (V)			10 000
Charges financières			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			276 332
Intérêts et charges assimilées (4)			16 292
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total charges financières (VI)			292 624
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-282 624
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			-265 478

Compte de résultat (suite)

		30/06/2020
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	454 829	
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	720 307	
BENEFICE OU PERTE	-265 478	
(a) Y compris :		
- <i>Redevances de crédit-bail mobilier</i>		
- <i>Redevances de crédit-bail immobilier</i>		
(1) <i>Dont produits afférents à des exercices antérieurs</i>		
(2) <i>Dont charges afférentes à des exercices antérieurs</i>		
(3) <i>Dont produits concernant les entités liées</i>		
(4) <i>Dont intérêts concernant les entités liées</i>		

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 100% CONNECT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2020, dont le total est de 807 303 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 265 478 euros.

L'exercice a une durée de 9 mois, recouvrant la période du 24/09/2019 au 30/06/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 14/10/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement ANC n° 2016-07 du 04 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables**Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

100% CONNECT
SAS au capital de 15.000 euros
4 ROUTE DE PITOYS, LES PYRAMIDES
64600 ANGLET
877 595 520 RCS BAYONNE

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIES
DU 28 DECEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt,
Le vingt-huit décembre,
A dix heures et demie,

Les associés de la société 100% CONNECT (la « **Société** »), se sont réunis au siège social, sur convocation régulière du Président de la Société.

Les associés ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Romain Miremont préside la séance en qualité de gérant de la société HOLDING CONNECT SARL, Présidente de la Société.

La feuille de présence est arrêtée et atteste de ce que les associés présents ou représentés possèdent 15.000 actions sur les 15.000 actions ayant le droit de vote, soit 100 % des actions ayant droit de vote. En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition des associés :

- Les copies des lettres de convocation à l'assemblée générale adressées aux associés ;
- La feuille de présence à l'assemblée générale, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés par des mandataires ;
- Un exemplaire des statuts de la Société ;
- Le rapport du Président (comportant le rapport de gestion) ;
- Le rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ;
- L'inventaire de la Société ainsi que le bilan, le compte de résultat et l'annexe concernant l'exercice clos le 30 juin 2020 ;
- Le texte des projets de résolutions ; et

- Le texte des questions écrites posées par des associés.

Le Président fait observer que la présente assemblée a été convoquée conformément aux dispositions des statuts et déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés et/ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'assemblée.

L'assemblée générale lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle que les associés se sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

En la forme ordinaire :

- Rapport du Président sur l'activité de la Société ;
- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2020 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2020 ;
- Présentation du rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'Article L.227-10 du Code de commerce, et approbation desdites conventions ;
- [...] ;
- [...] ;

En la forme extraordinaire :

- Capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Il est ensuite donné lecture à l'assemblée générale du rapport établi par le Président.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Le Président déclare se tenir à la disposition de l'assemblée générale pour fournir à ceux des membres qui le désirent, toutes explications et précisions nécessaires ainsi que pour répondre à toutes observations qu'ils pourraient juger utiles de présenter.

Diverses observations sont échangées puis, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

A TITRE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION **Approbation des comptes annuels**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2020 et du rapport du Président sur l'exercice écoulé, :

- **Approuve** ces comptes tels qu'ils ont été établis, lesdits comptes se soldant par une perte de 265.478 euros ;
- **Approuve** les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, elle donne quitus au Président pour l'exécution de son mandat au cours dudit exercice.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinques du Code général des impôts, l'assemblée générale **constate** que la Société n'a enregistré au cours de l'exercice clos le 30 juin 2020 (i) aucune somme au titre des dépenses ou charges non déductibles visées à l'article 39-4 de ce même Code et (ii) aucune comme visée à l'article 39-5 du même Code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION **Affectation des résultats**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2020 et rapport du Président sur l'exercice écoulé, **décide** d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 265.478 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat déficitaire de l'exercice : 265.478 euros.

Affectation

- Apurement des pertes par affectation au compte de report à nouveau, soit – 265.478 euros
- Solde du compte de report à niveau : - 265.478 euros
- Solde des capitaux propres : - 250.478 euros.

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale **prend acte** que, s'agissant du premier exercice, il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION
Approbation des conventions réglementées

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'Article L.227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport,

- **Prend acte** des conclusions de ce rapport quant aux conventions visées à l'Article L.227-10 du Code de commerce qui avaient été antérieurement autorisées et qui se sont poursuivies au cours de l'exercice clos le 30 juin 2020 ;
- **Approuve** successivement chacune des conventions conclues au cours de l'exercice écoulé qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

[...]

CINQUIEME RESOLUTION

[...]

A TITRE EXTRAORDINAIRE

SIXIEME RESOLUTION
Capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social

L'assemblée générale, statuant à titre extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président constatant que, du fait des pertes constatées au cours de l'exercice clos le 30 juin 2020, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, **décide** qu'il n'y a pas lieu de procéder à la dissolution anticipée de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION
Pouvoirs

L'assemblée générale **donne** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'assemblée générale à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi relativement à l'une ou plusieurs des résolutions adoptées aux termes de la présente assemblée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à onze heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et chacun des associés.

_____ ***[Fin de l'extrait]*** _____

Le présent extrait est certifié conforme par le Président de la Société.



HOLDING CONNECT SARL

Présidente et associée

Représentée par son gérant, Monsieur Romain
Miremont